



## **RECOMMANDATIONS POUR LE SOCLE COMMUN**

**23 mars 2006**

Le Haut Conseil de l'Éducation, conformément à la loi du 23 avril 2005, est chargé de donner un avis sur le projet de décret relatif au socle commun de connaissances et de compétences.

A la suite de la lettre du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du 18 novembre dernier, le Haut Conseil a examiné les propositions de la commission animée par le Directeur de l'enseignement scolaire, ainsi que d'autres documents, en particulier le projet de « cadre de référence européen » de « compétences-clés pour l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie »<sup>1</sup>, datant lui aussi de novembre 2005. Il a également procédé à de nombreuses auditions.

Au terme de ces travaux préliminaires, le Haut Conseil soumet au Ministre des recommandations pour la rédaction du projet de décret relatif au socle, sur lequel le Haut Conseil aura à émettre un avis quand il en sera saisi.

---

<sup>1</sup> « Proposition de recommandation du Parlement européen et du Conseil sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie », présentée par la Commission des Communautés européennes, le 10.11.2005 (COM(2005)548 final, 2005/0221(COD)).

## Trois constats

Même si l'Ecole obtient des résultats satisfaisants, voire excellents, pour plus de la moitié des élèves, notre pays, selon les évaluations internationales des systèmes éducatifs, se situe seulement dans une position moyenne. De nombreux jeunes sont exclus des savoirs de base : **150 000 sortent chaque année du système éducatif sans aucune qualification**, soit environ 20 % d'une classe d'âge ; 15 % des élèves en fin de 3<sup>e</sup> n'ont aucune maîtrise des compétences générales attendues à la fin du collège, auxquels s'ajoutent près de 30 % qui ont des difficultés importantes.

Cette situation a des conséquences graves sur le niveau général de formation de la Nation, déterminant pour l'avenir de notre pays, comme sur les conditions d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur.

En outre, les enfants de milieux défavorisés connaissent plus l'échec que les autres, et l'Ecole n'assure pas non plus la promotion des meilleurs d'entre eux : **l'égalité des chances n'est pas réalisée**.

Enfin, si l'Ecole, lieu par excellence de la transmission de la connaissance et de la culture, doit donner l'envie de savoir ainsi que le plaisir d'apprendre ensemble, elle doit aussi préparer les élèves à se comporter en personnes responsables. **La violence à l'école et au collège**, qui commence par les incivilités, **est inacceptable**, qu'elle s'exerce contre d'autres élèves ou contre des adultes, notamment des professeurs. La maîtrise précoce de règles de comportement à l'Ecole, qui est plus encore que par le passé un lieu essentiel de l'apprentissage de la vie en société, est donc fondamentale, autant pour l'acquisition des savoirs que pour l'insertion dans la vie active et l'exercice de la citoyenneté.

## Définition du socle

- **Ce dont nul ne doit être privé en fin de scolarité obligatoire**

Le socle correspond à ce que nul n'est censé ignorer en fin de scolarité obligatoire **sous peine de se trouver marginalisé ou handicapé**. Grâce au socle, chacun pourra continuer à se former tout au long de la vie et s'adapter aux évolutions de la société. La mission première de l'Ecole est de garantir à tous les élèves la maîtrise effective de **ce socle**, qui **constitue un engagement de la Nation envers la jeunesse**.

**Ce socle commun doit assurer une formation de qualité**, et non proposer un enseignement au rabais, sans qu'on perde de vue qu'il concerne des jeunes de 16 ans au plus. Il a pour ambition de tirer vers le haut ceux qui éprouvent des difficultés, comme de combler les lacunes que l'on peut constater même parmi ceux qui réussissent. L'Ecole doit tenir compte

de toutes les formes d'intelligence, y compris l'habileté manuelle et les autres possibilités du corps ; c'est d'autant plus nécessaire que certains élèves peuvent ainsi se révéler, et réussir.

**Le socle n'est pas le tout de l'enseignement**, qui ne saurait se résumer à en garantir à tous la maîtrise. L'École doit offrir les moyens à chaque élève de développer toutes ses facultés.

- **Penser le socle en termes de compétences**

**Pour le Haut Conseil, il faut mettre l'accent sur la capacité des élèves à mobiliser leurs acquis dans des tâches et des situations complexes, à l'École et dans la vie** : le socle doit donc être pensé en termes de compétences. La notion de compétences figure déjà dans nos instructions officielles, en particulier pour l'enseignement des langues vivantes étrangères et le Brevet informatique et internet. Cette approche, qui se généralise parmi les pays développés, a été adoptée dans le projet de « cadre de référence européen » des huit « compétences-clés pour l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie », qui doit être prochainement soumis au Parlement européen et au Conseil de l'Union européenne.

Chaque compétence est définie dans ce cadre comme une « combinaison de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes » ; on préférera le terme de « capacité » à celui d'« aptitude », ne serait-ce que parce qu'« aptitude » désigne d'abord une disposition naturelle. A titre d'exemple, la compétence en langue étrangère comprend des *connaissances* (vocabulaire, grammaire, prononciation et orthographe), la *capacité* à utiliser correctement ces connaissances dans des situations concrètes (suivre une conversation, écrire une lettre...), et une *attitude* générale faite notamment d'ouverture aux autres.

Dans cet esprit et sans exclusive, les évaluations du Programme international de suivi des acquis (PISA) sont des références utiles, car elles fournissent une échelle complète des niveaux d'exigence et s'appuient souvent sur des situations de la vie réelle.

- **Pas de socle sans évaluation ni rattrapage**

L'exigence dans le contenu est indissociable d'une exigence dans l'évaluation : **l'École a une obligation de résultats, effectifs et vérifiables.**

**Des paliers seront définis** dans la maîtrise du socle. Le texte précisera le niveau attendu à chaque palier pour chaque élément de compétence retenu, **notamment à la fin de l'école primaire** et, bien entendu, à la fin de la scolarité obligatoire. Il ne faut pas attendre la fin de l'école primaire pour l'acquisition des bases des fondamentaux (lecture, écriture, calcul).

**Entre deux paliers, on respectera les différences dans le rythme d'apprentissage des élèves.** La progression des élèves qui auront maîtrisé plus tôt les éléments correspondants du socle

ne doit pas être ralentie ; les apprentissages seront individualisés, comme cela se fait depuis toujours, avec des résultats satisfaisants, dans les classes à niveaux multiples à l'école primaire. C'est plusieurs fois par an qu'auront lieu une appréciation des acquis et un repérage des difficultés, permettant d'organiser un soutien efficace, fondé sur les besoins, sans filière de relégation. L'évolution de chaque élève, compétence par compétence, pourrait apparaître dans un document qui le suivrait tout au long de sa scolarité. L'élève disposera ainsi de repères incontestables qui contribueront à développer une juste confiance en soi.

**Une compétence est maîtrisée ou ne l'est pas ; elle l'est quand l'élève réussit de façon répétée un certain nombre d'évaluations. Il ne peut y avoir de compensation entre des compétences** qui doivent être acquises par tous et dont la maîtrise sera évaluée par des outils nationaux. A chaque palier, tous les élèves doivent posséder les éléments correspondants du socle ; les élèves qui n'y seraient pas parvenus bénéficieront de soutiens appropriés l'année suivante.

Le Diplôme National du Brevet sera rénové pour permettre notamment l'évaluation du socle, dont certains éléments nécessiteront une évaluation continue. Puisque la Nation s'oblige à donner à tous la maîtrise du socle, des dispositifs de formation seront prévus pour ceux qui, malgré tout, ne le maîtriseraient pas lors du Brevet ou qui quitteraient le système éducatif à 16 ans avant la fin de la classe de 3<sup>e</sup>.

- **Pour que le socle ne reste pas lettre morte**

**La maîtrise effective du socle par tous les élèves imposera à l'Ecole un certain nombre d'obligations**, notamment une évaluation des méthodes d'apprentissage, une réflexion sur les volumes horaires consacrés aux fondamentaux, un accompagnement à l'intérieur de l'Ecole (études surveillées, tutorat, accès aux livres, à internet, à la culture,...). Il faudra aussi offrir aux professeurs une formation initiale et continue adaptée à l'enseignement efficace du socle et faire connaître les pratiques pédagogiques qui réussissent.

## **Contenu du socle**

- **Quelles compétences ? Le cadre de référence européen**

La France a décidé de prendre part à l'harmonisation des systèmes éducatifs européens. La Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'Ecole d'avril 2005 est pleinement compatible avec le projet de cadre européen. **Le Haut Conseil préconise en conséquence de s'inscrire dans ce projet de cadre, tout en l'adaptant aux particularités françaises**, telles que l'ambition de culture humaniste.

- **Compétences et disciplines**

L'acquisition d'une compétence requiert la contribution de plusieurs disciplines, et, réciproquement, une discipline contribue à l'acquisition de plusieurs compétences. Toutes les disciplines enseignées à l'école et au collège, y compris les enseignements artistiques et l'éducation physique et sportive, ont un rôle à jouer dans l'acquisition du socle : c'est ensemble qu'elles permettent l'épanouissement et le développement équilibré de l'élève. **Chaque discipline devant contribuer à la maîtrise du plus grand nombre de compétences possible, le texte précisera l'apport de chacune d'elles.**

- **Structure du socle**

Le texte du socle doit pouvoir être **compris par tout le monde.**

Il devra comporter d'abord une description claire et précise des compétences attendues, suivant le schéma du cadre européen adopté pour chacune d'elles : présentation de l'objectif, puis énumération des connaissances, capacités et attitudes correspondantes - ce qui permet de distinguer connaissances techniques et apports à la formation générale de l'esprit. L'utilisation de la terminologie doit être rigoureuse pour assurer l'homogénéité du futur décret.

En outre, pour en faciliter la mise en œuvre par les professeurs, il devra mettre en relation de façon détaillée chaque compétence avec les programmes, afin de sortir des formulations générales sujettes à des interprétations très diverses. Il faudra ainsi préciser ce qu'on entend par « maîtriser le calcul mental » ou « savoir dégager l'idée essentielle d'un texte ». De tels objectifs doivent être illustrés par des exercices-types adaptés à chaque niveau, de manière à fournir aux enseignants des références.

D'une manière générale, pour chacun des paliers et pour chaque élément de compétence, il faudra définir **un outil d'évaluation précis, opérationnel et réaliste.**

## **① Maîtrise de la langue française**

**Cet objectif fondamental est prioritaire, car savoir lire, écrire et s'exprimer oralement conditionne la maîtrise des autres compétences.** C'est pourquoi la définition des différents paliers et des outils d'évaluation est ici décisive : il n'est pas question de laisser des élèves parcourir les cycles de la scolarité obligatoire tout en continuant de souffrir, comme c'est le cas aujourd'hui, de graves déficiences, notamment en lecture.

L'expérience montre que les retards pris dans les toutes premières années sont très difficiles à rattraper. Il faut définir les automatismes de base sans lesquels l'élève ne saurait progresser.

**La maîtrise de la langue est du ressort de toutes les disciplines, pas seulement du « Français » ; chacune doit concourir à son apprentissage et à son évaluation.**

Le Haut Conseil recommande de veiller particulièrement aux points suivants :

- ▶ **vocabulaire** : son enrichissement continu sera un objectif primordial dès les toutes premières années ;
- ▶ **grammaire** : son apprentissage se fera d'une manière systématique et suppose que lui soient consacrées des leçons distinctes de l'observation des textes, en évitant d'utiliser un vocabulaire technique qui relève de l'enseignement supérieur. On distinguera clairement le cadre conceptuel destiné aux enseignants et les notions que les élèves doivent apprendre, seules énoncées dans le texte du socle - remarque qui vaut également pour l'analyse des textes littéraires et qui est d'ailleurs de portée générale ;
- ▶ **orthographe** : son perfectionnement jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire est une exigence sur laquelle on ne saurait transiger. La dictée est un outil indispensable d'apprentissage et d'évaluation, et on ne pourra parler de réelle maîtrise que lorsque l'orthographe sera correcte dans les écrits spontanés de l'élève.

On travaillera l'expression écrite, et l'expression orale, tout au long de la scolarité, y compris par la mémorisation et la récitation de textes littéraires.

La maîtrise de la langue comprend bien entendu la capacité à remplir et à lire les écrits de la vie courante, à rédiger une lettre, à communiquer de façon appropriée dans diverses situations, etc...

## **② Pratique d'une langue vivante étrangère**

Le Conseil de l'Europe a publié en 2001 un « Cadre européen commun de référence pour les langues » ; c'est sur ce cadre que s'appuie la rénovation en cours de l'enseignement des langues vivantes et le document de la commission animée par le Directeur de l'enseignement scolaire. Viser le niveau A2 (niveau intermédiaire de l'utilisation usuelle) en fin de scolarité obligatoire correspond bien à la logique du socle commun.

### ③ Compétences de base en mathématiques et culture scientifique et technologique

Ces compétences pourront être définies en combinant cadre européen, évaluations internationales, et programmes officiels. Les propositions faites par le Conseil National des Programmes en 1997 restent valables<sup>2</sup> : il s'agit de rendre intelligibles la nature et la technique, de donner du sens aux savoirs et d'accroître chez les élèves le désir de connaissance. Elles conduisent, dans le cadre de la scolarité obligatoire, à décloisonner dans une large mesure les enseignements scientifiques et techniques. **La mise en œuvre rapide de manuels conçus dans cet esprit permettra à chacun (élèves, parents) de bien comprendre en quoi consiste le socle.**

Les approches concrètes et pratiques, qui font notamment appel à l'habileté manuelle (par exemple, travailler un matériau, manipuler des volumes, en réaliser...), aident les élèves à comprendre les notions abstraites.

**A) Pour ce qui est des mathématiques**, le Haut Conseil recommande de donner une importance accrue à la résolution de problèmes à partir de situations ouvertes et proches de la réalité, et d'insister sur :

- ▶ la nécessité de créer aussi tôt que possible des automatismes en calcul (calcul mental, apprentissage des quatre opérations) ;
- ▶ le rôle et l'apprentissage de la démonstration dans la démarche mathématique ;
- ▶ la notion de chance, de probabilité, d'incertitude, introduite à juste titre dans le document de la commission animée par le Directeur de l'enseignement scolaire ;
- ▶ la proportionnalité, notamment la « règle de 3 » ;
- ▶ les représentations graphiques (tableaux, diagrammes, points sur un axe, dans un repère).

**B) La culture scientifique et technologique** doit développer la curiosité de l'élève et lui permettre notamment d'accéder à une représentation globale et cohérente du monde comme de comprendre son environnement quotidien ; elle contribue en outre à apprendre à distinguer entre faits démontrables d'un côté, opinions et croyances de l'autre. L'observation et l'expérimentation sont centrales dans cette démarche. Des initiatives récentes telles que « La main à la pâte » montrent qu'on peut donner le goût des sciences et des techniques dès le plus jeune âge, ce qui est d'autant plus urgent que la désaffection actuelle à l'égard des filières scientifiques est préoccupante pour l'avenir de notre pays.

---

<sup>2</sup> Rapport du Conseil National des Programmes, « Donner sens et autorité à la culture scolaire », janvier 1997.

L'Académie des Sciences insiste sur l'importance de montrer l'activité scientifique comme une des grandes aventures de l'esprit humain, source d'applications techniques ; elle définit des « capacités », puis des « notions » à savoir - tout à fait dans l'esprit du cadre européen -, en évitant la simple juxtaposition d'éléments des programmes disciplinaires, pour assurer la cohérence de l'enseignement scientifique.

Il ne faut pas craindre d'aborder certaines notions complexes (l'ADN, les gènes...), puisque les élèves en entendent continuellement parler dans la vie courante : tout dépend de la manière dont on les leur présente.

A la fin de sa scolarité obligatoire, l'élève doit :

- ▶ être capable de mobiliser les connaissances qu'il aura acquises dans les domaines essentiels que sont la planète Terre, la matière, la lumière et la propagation des ondes, les différentes formes d'énergie, notamment l'énergie électrique, l'homme et le vivant, la production d'objets et de richesses ;
- ▶ être familiarisé avec les technologies courantes, le traitement électronique et numérique de l'information et les processus automatisés, à la base du fonctionnement d'objets de la vie courante.

#### **④ Maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication**

Selon le cadre européen, « la culture numérique implique l'usage sûr et critique des technologies de la société de l'information ». Le B2i (Brevet informatique et internet), en cours de mise en place dans notre système éducatif, correspond à la logique du socle : il a été conçu comme une attestation de compétences transdisciplinaires, comportant trois niveaux (B2i école, B2i collège, B2i lycée). On s'en tiendra aux deux premiers niveaux pour le socle.

#### **⑤ Culture humaniste**

Conformément à la Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École, le socle doit contribuer à la transmission de la culture humaniste.

L'une des principales lacunes constatées chez les élèves réside dans l'absence de repères. Or, dans un domaine qui, par définition, est d'extension illimitée, il est primordial de disposer de tels repères, articulés sans cloisonner les disciplines pour assurer des bases solides ; à cet



effet, des manuels interdisciplinaires seraient ici aussi des outils précieux. Dans la perspective du socle, **il s'agit donc de donner ces repères, indispensables pour comprendre le monde actuel, et aussi de former la sensibilité, d'éveiller le goût de la culture** en fournissant les outils pour l'enrichir tout au long de la vie. Ouvrant à la richesse et à la complexité de l'activité humaine, ces éléments nourrissent également dès le plus jeune âge la conscience d'une appartenance commune.

Aussi le Haut Conseil considère-t-il qu'à la fin du collège l'élève doit :

- ▶ disposer de repères géographiques, incluant une connaissance précise de l'espace national et la carte de l'Union européenne ;
- ▶ connaître les principes de la production et de l'échange ;
- ▶ connaître les périodes et les dates principales, les grandes figures, les événements fondateurs de l'histoire de France, en les reliant au besoin à l'histoire du monde et du continent européen ;
- ▶ disposer de repères historiques, lui permettant d'identifier et de caractériser dans leurs grandes lignes (en mettant en relation faits politiques, économiques, religieux,..., inventions scientifiques et techniques, évolutions littéraires et artistiques) les grandes périodes de l'histoire ainsi que les grandes ruptures ou événements, et de les situer les uns par rapport aux autres, et lui donnant aussi une approche des différentes civilisations ;
- ▶ avoir une connaissance des œuvres artistiques majeures du patrimoine français, européen et mondial, et des grands textes qui sont à la source de la civilisation européenne ;
- ▶ être capable de lire des œuvres intégrales, notamment classiques ;
- ▶ avoir des éléments de culture civique, en particulier concernant les droits de l'Homme.

Si l'on veut que cette culture soit commune à tous les Français, la définition du contenu de chaque élément sera minutieuse.

\* \*  
\*

Pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel, réussir sa vie en société et exercer librement sa citoyenneté, selon la loi d'avril 2005, d'autres compétences transdisciplinaires, qui sont explicitées dans le projet de cadre européen, sont indispensables. Elles ne font pas encore, en France, l'objet d'instructions officielles ; celles-ci établiront une liste d'objectifs à atteindre (des objectifs évaluable, de manière ponctuelle ou continue) et préciseront comment les différentes disciplines concourent à leur acquisition. Le document de la commission animée par le

Directeur de l'enseignement scolaire identifie d'ailleurs à plusieurs reprises un certain nombre de compétences générales, mais seulement sous certaines rubriques disciplinaires.

## **⑥ Compétences sociales et civiques**

### **A) Vivre en société**

Il est indispensable pour l'élève :

- ▶ de comprendre et respecter les règles de la vie collective (conscience de ce qui est interdit, au premier chef la violence, et de ce qui est permis ; tolérance ; civilité, respect de l'autre, en particulier l'autre sexe ; ...) - cet objectif sera lié notamment au règlement intérieur de l'établissement ;
- ▶ de comprendre que nul ne peut exister sans l'autre (nécessité pour chacun d'apporter une contribution à la collectivité, importance des diverses formes de solidarité, notamment le devoir de porter secours) ;
- ▶ d'acquérir et développer le sens de la responsabilité, par rapport à soi (éducation à la santé, pratique du sport...) comme par rapport aux autres (sécurité routière, les accidents de la route étant le premier facteur de mortalité chez les jeunes ; respect de l'environnement ; ...) ;
- ▶ de savoir travailler en équipe, ce qui suppose d'apprendre à écouter l'autre, faire valoir son point de vue, rechercher un consensus : la faiblesse de l'éducation française sur ce point est fréquemment soulignée par les observateurs.

### **B) Se préparer à sa vie de citoyen**

En plus des connaissances essentielles notamment sur l'histoire nationale, déjà mentionnées au titre de la culture humaniste, l'élève devra :

- ▶ avoir des repères civiques : les symboles et leur signification (drapeau, devise, hymne national), les principales institutions de la République française (les assemblées...), de l'Union européenne et du monde (ONU),... ;
- ▶ connaître les règles de la vie démocratique (respect de la loi, principe de la représentation, suffrage universel, secret du vote, respect de la décision majoritaire et des droits de la minorité...), dont les élèves font l'apprentissage concret au collège (élection des délégués) ;
- ▶ maîtriser quelques notions juridiques de base en référence à des situations courantes ;
- ▶ développer sa capacité de jugement, son esprit critique, ce qui suppose notamment être éduqué aux médias et à l'image.

## 7 Autonomie et initiative

### A) Autonomie

Il est essentiel que l'École développe la capacité des élèves à apprendre tout au long de la vie. L'autonomie qui en résulte est une condition de la réussite scolaire, avant de donner à chacun les moyens de mener à leur terme ses activités et projets à tout âge, et de s'adapter aux évolutions de sa vie professionnelle.

Les principales capacités attendues de l'élève sont les suivantes :

- ▶ avoir des méthodes de travail ;
- ▶ résoudre des problèmes ;
- ▶ mémoriser ;
- ▶ raisonner avec logique et rigueur, ce qui comprend la capacité à hiérarchiser et synthétiser ;
- ▶ développer sa persévérance.

La maîtrise de cette compétence sera acquise et évaluée à travers toutes les disciplines, et chacun de ces objectifs sera décliné : ainsi, avoir des méthodes de travail, c'est, entre autres, être capable d'organiser son temps (devoirs en temps limité,...), comme de prendre des notes en fin de collège ou de s'auto-évaluer ; il est indispensable de savoir se servir d'un dictionnaire, et surtout d'avoir pris l'habitude de le consulter spontanément - cette attitude étant susceptible d'apprentissage et d'évaluation à travers des exercices adaptés (par exemple, la présence systématique de mots rares dans des textes soumis à l'analyse des élèves) ; ...

Par ailleurs, l'École doit faire découvrir à tous les élèves les métiers, de secteurs et de niveaux de qualification variés, et les parcours de formation, pour les aider à choisir leur orientation scolaire et professionnelle en connaissance de cause.

### B) Esprit d'initiative

L'esprit d'initiative est indispensable pour s'investir dans la société et non seulement pour réussir dans le monde du travail. Or l'École n'y entraîne pas comme elle le devrait.

**Il faut que l'élève se montre capable, dans le cadre de la scolarité obligatoire, de concevoir et de mettre en œuvre des projets**, ce qui contribuera aussi à lui donner une confiance en soi suffisante. Il ne s'agit pas de travaux de recherche documentaire : l'élève doit participer activement, autant que le permet son âge, à la réalisation de projets (artistiques, sportifs, patrimoniaux, sociaux, économiques...), qui peuvent être individuels ou collectifs, liés à l'enseignement ou à des actions d'intérêt général. Quelle qu'en soit la nature, le projet devra

être accepté par l'établissement ; partie intégrante du socle, il fera l'objet d'une présentation et d'une évaluation dans le cadre scolaire ; ce qui doit être valorisé avant tout, c'est l'implication de l'élève.

### **Calendrier de mise en œuvre**

La maîtrise des bases des fondamentaux de la lecture, de l'écriture et du calcul sera évaluée pour la première fois à la fin de l'année scolaire 2006-2007. Pour chaque compétence, des éléments pour l'évaluation, le diagnostic ainsi que l'aide et le soutien devront avoir été produits. La mise en place du socle doit être envisagée d'abord à l'école primaire. La première année d'application donnera lieu à une analyse des résultats obtenus et des difficultés rencontrées.

Les élèves des classes après le premier palier n'auront pas bénéficié de l'enseignement du socle durant toute leur scolarité obligatoire : l'évaluation de leurs compétences devra en tenir compte ; néanmoins, il faudra chercher à leur faire acquérir tout le socle. Les élèves de toutes les classes correspondant à la scolarité obligatoire doivent dès maintenant pouvoir tirer profit de la rénovation du système éducatif induite par la mise en place du socle.